

**RETRAITES :  
NON A LA  
LOTÉRIE !**



PAS DE HASARD POUR MA



# RETRAITE

JE VEUX SAVOIR QUAND ET AVEC COMBIEN JE PARTIRAI

DOUANE : UNE VICTOIRE



LOI FONCTION PUBLIQUE



LES FINANCES : CIBLE DU LIBÉRALISME



# Éditorial

## NE LAISSONS PAS FAIRE !

Macron et son gouvernement accélèrent leur offensive néo-libérale en s'attaquant frontalement à l'assurance chômage, à la fonction publique, aux services publics, aux systèmes de retraites... Dans leur conception de la société, l'État doit s'effacer au profit de loi de la jungle. Dans ce contexte, l'ensemble des missions exercées par les agents des finances est un frein, un obstacle, non pas à contourner mais à faire voler en éclat. Et peu importe si les contradictions entre les discours racoleurs et les actes éclatent au grand jour...

Vous avez dit urgence climatique ? Des mots encore des mots rien que des mots... Dans les faits, l'idéologie dominante laisse au marché le soin de défoncer encore un peu plus l'environnement. Pour eux, le vert n'a de sacré que lorsqu'il s'agit de la couleur des billets ! L'exemple du train des primeurs Perpignan-Rungis



est pathétique ! Si une mobilisation exemplaire ne s'était pas opposée au projet gouvernemental, la ligne ferroviaire Perpignan-Rungis qui alimente le célèbre marché d'intérêt national serait déjà fermée ! Raison invoquée le coût pour le remplacement de wagons trop vétustes ! On croit rêver ! Proclamer grande cause nationale l'urgence climatique et jeter des milliers de camions sur la route !

Les taux d'intérêt sont aujourd'hui nuls, mais la politique gouvernementale s'attache à inonder les marchés de liquidités plutôt que d'engager des investissements publics d'intérêt général. Alors qu'ils

pourraient mobiliser des fonds par le biais de la Caisse des dépôts et consignation pour permettre la transition écologique, les choix politiques se sont tournés vers un jeu de monopoly financier consistant à prendre le contrôle du groupe la poste afin de préparer la privatisation de pans entiers de service public.

Pendant ce temps, les administrations de Bercy chargées de la protection des citoyens et de l'environnement sont démantelées ou rendues in-opérationnelles faute de moyens humain et matériel suffisants. **Ne les laissons pas faire !** —

## SOMMAIRE :

- 03 • Douanes : une victoire qui en appelle d'autres
- 04 • Bientôt, la mafia gère ma ville...
- 05 • CCRF : pour une administration de contrôle et de police économique
- 06 • Les Finances, coeur de cible des politiques libérales
- 07 • Amiante : « Double faute de l'État » !
- 08 • Retraites : non à la loterie !
- 12 • Loi Fonction publique
- 14 • Épaf... dans le pif !
- 15 • Congrès de la CGT



## MENTIONS LÉGALES :

Directeur de la publication : Alexandre DERIGNY

Imprimé par : RIVET Presse édition  
24 Rue Claude Henri Gorceix  
87000 LIMOGES  
Tél : 05 55 04 49 50

Commission paritaire : 1019 S 07210  
ISSN : 1961-6082

Fédération des finances CGT •  
263, rue de Paris • Case 540 •  
93514 MONTREUIL CEDEX  
Tél : 01 55 82 76 66  
Fax : 01 55 82 76 69  
Courriel : contact@cgffinances.fr  
Internet : www.cgffinances.fr

Prix : 0.50 €

# Douanes : une victoire qui en appelle d'autres

**Durant plus de 2 mois, les douaniers ont lutté pour obtenir des améliorations de leur rémunération et de leurs conditions de travail (voir journal n°47). À l'issue du cycle de négociation, la CGT a décidé de signer l'accord, même si le syndicat restera vigilant et prépare déjà les suites de cette mobilisation.**

Si certains s'étonnent de cette signature, il est utile de rappeler qu'à tous les niveaux, la CGT signe plus de 80 % des accords. Bien entendu, chaque signature est conditionnée par des avancées significatives. Cette décision acte avant tout d'une victoire à mettre au crédit de la mobilisation des douaniers. A terme, les gains obtenus sont plus élevés que ceux des deux derniers accords salariaux cumulés en 2008 et 2011. Même si le compte n'y est pas, les 18 points d'indemnité de risque obtenus dans le présent accord sont loin d'être négligeables (valeur nette du point 3,61 euros soit au total 770 euros par an). Le montant des heures de nuit est également revalorisé et il n'y a plus de traitement différencié selon la catégorie.

L'un des autres volets du protocole touche aux conditions de travail. L'arrivée de gilets pare-balles dans certains services, l'engagement d'un déploiement rapide de gilets pare-balles ergonomiques pour les douanières, une seconde housse de protection des gilets pare-balles, etc sont de premières avancées. Le volet retraites, quant à lui, a suscité autant d'espoirs que d'interrogations. La CGT fera en sorte que les anomalies identifiées (bornage, surcotisation...) soient prochainement réglées même si la réforme des retraites qui s'annonce éveille toutes les craintes.



Le syndicat restera aussi extrêmement vigilant à l'occasion du comité de suivi de mise en place de l'accord. Il le sera tout autant pour qu'aucune des procédures disciplinaires, totalement injustifiées, n'aille à son terme. Il n'est pas envisageable que des douaniers soient punis pour avoir trop bien respecté les règles ! Ceci étant, la signature de cet accord n'est pas un aboutissement mais bien le début d'une nouvelle page à écrire. La CGT compte donc retourner prochainement à la bataille pour que de nouvelles mesures d'équité salariale voient le jour : alignement de l'Allocation complémentaire de fonction de la branche « *surveillance* » sur celle des « *opérations commerciales* » ou encore pour l'alignement de l'Indemnité mensuelle de technicité sur celle

que touchent les agents des Finances publiques.

De même, l'obtention d'engagements sur les salaires, la revalorisation des heures de nuits/dimanches/jours fériés et l'ouverture d'un chantier sur les conditions de travail ne peuvent faire oublier les attaques sur les missions et les effectifs. La CGT ne lâchera pas non plus sur ces questions, primordiales pour l'avenir des douanes. Malgré tout, cette mobilisation aura remis les douaniers au cœur de la construction des revendications. A chaque étape, chacun a pu exprimer ses craintes, ses besoins, son refus ou finalement son acceptation, au travers de la mobilisation ou de son appartenance syndicale. —

# Bientôt, la mafia gère ma ville...

**Pièce maîtresse de l'opération en cours de démantèlement du réseau de la DGFIP, l'article 243 de la Loi de Finances 2019 permet le passage en agence comptable pour les collectivités locales.**

Pour mettre en œuvre la mise à mort du principe de la séparation ordonnateur/comptable (cf journal n°46) et les milliers de suppression d'emplois dans les finances publiques qui vont avec, Bercy a ouvert le champs à une « *expérimentation* » aux collectivités candidates. Ils s'agit là d'une méthode éprouvée qui a permis par le passé le passage en comptabilité commerciale de la quasi totalité de la sphère HLM. Les derniers présidents d'office HLM qui refusent d'abandonner le service public se voient en effet fréquemment « *convoqués* » par les DDFiP/DRFiP pour s'entendre vanter les bienfaits de la comptabilité privée...

Cependant, sans modification des règles de gestion comptable, le seul « *avantage* » des collectivités candidates qui doivent financer leur agence comptable

semble bien de s'affranchir de tout contrôle de gestion. Dès lors, c'est sans surprise que nous avons appris les noms des six communes candidates.

À tout seigneur, tout honneur, ce sont les héritiers du clan Pasqua qui se taillent la part du lion. Des quatre villes candidates dans les Hauts-de-Seine, Bercy a dû se résoudre très tôt à sacrifier, en raison de son exposition médiatique, la candidature de la ville de Levallois-Perret, et ce, pour faire oublier les trois autres<sup>[1]</sup>. On refuse ainsi son agence comptable à Patrick Balkany, mais pas à ses collègues de parti, eux aussi habitués des prétoires, amateurs de gros cigares ou encore de voyages d'agrément chez leurs amis dictateurs...

Sans surprise également la candidature de la ville de Hyères dans le Var, connue

pour ses retraités fortunés, la gestion approximative du PLU par la municipalité, sa vie politique locale agitée et parfois meurtrière, mais aussi pour son nombre impressionnant d'attentats à l'explosif, d'incendies de boîtes de nuit ou de mitraillages de bars...

Enfin, cerise sur le gâteau, la ville de Bobigny faisait part à la dernière minute de sa volonté de passer en agence comptable. Défrayant la chronique depuis son élection en 2014, la municipalité a déjà vu son 1er adjoint aux finances condamné à 10.000 € d'amende pour violences en réunion et un rapport de la Chambre régionale des comptes, publié en 2018, a épinglé la ville pour de graves soupçons de clientélisme et de conflits d'intérêts. Las, la mobilisation conjointe des syndicats des Finances publiques et du syndicat CGT des agents de la ville, puis l'annonce de la perquisition de la mairie et des domiciles du maire, de ses adjoints et de ses collaborateurs par le Parquet général financier ont sonné le glas de la candidature de Bobigny. Candidature que le ministère avait d'abord envisagée favorablement...

Ces exemples démontrent le recul républicain et démocratique que constitue la mise en application de l'article 243 du PLF 2019. La CGT réclame plus que jamais son abrogation et donc la fin des « *expérimentations* » en cours ! —

<sup>[1]</sup> Depuis l'écriture de cet article, nous avons appris la fin de l'expérimentation dans trois des quatre villes candidates des Hauts de Seine.



# CCRF : pour une administration de contrôle et de police économique

**Depuis 20 ans, la Direction générale de la consommation, la concurrence et la répression des fraudes (DGCCRF) subit des réformes qui se traduisent par des baisses d'effectifs, la fermeture de la plupart des secteurs, la réduction des moyens. Depuis le début des années 2000, la désorganisation des directions déconcentrées en DD(CS)PP, en Direccte et la préfectoralisation de celles-ci s'enchainent mettant à mal l'exercice des missions de contrôle.**

Dans le même temps, les fraudes se multiplient avec du cheval dans les lasagnes, les affaires du Dieseltgate ou de Lactalis, les tromperies sur des produits majeurs de l'industrie Nipponne (Aciers Kobé Steel, contrôle-qualité chez Nissan), les falsifications alimentaires massives en provenance de Chine, etc. Ces fraudes, toujours en avance sur leur détection, mettent en lumière la complexité des relations commerciales. Elles démontrent à quel point nos outils de contrôles doivent acquérir une dimension nouvelle. Car au bout de la chaîne, ce sont les citoyens, consommateurs, qui s'en trouvent fragilisés.

L'impact économique des fraudes sur les salariés est également à prendre en compte. Ainsi, suite à l'établissement de l'escroquerie au sein de l'entreprise Spanghero, de nombreux salariés de cette entreprise ont perdu leur emploi. Mais c'est aussi le cas des salariés d'entreprises

du même secteur fragilisées par la perte de confiance des consommateurs. D'où l'intérêt de maintenir une pression de contrôle suffisante pour limiter ces effets. Il paraît alors évident que la CCRF doit demeurer l'un des piliers du contrôle économique capable de lutter contre cette délinquance par :

- le démantèlement de fraudes d'envergure,
- la lutte contre la corruption sur les marchés publics,
- la prévention des fraudes alimentaires du quotidien,
- la garantie d'une protection et du strict respect des règles face aux dérives de la mondialisation,
- la garantie pour les consommateurs fragiles de faire valoir leurs droits et

reconnaître leurs préjudices malgré la fracture numérique.

Cela suppose toutefois d'aller jusqu'au bout de la logique en faisant de la CCRF une véritable police économique, non pas une division de la police mais bien un organe chargé des missions de police dans le secteur économique. En s'appuyant sur les besoins sociaux, économiques et écologiques du pays, la CGT de la CCRF revendique donc la reconstruction de la DGCCRF comme administration de contrôle et d'ordre public économique avec :

- un plan de recrutements pluriannuel pour atteindre 4 000 agents (moins de 3 000 aujourd'hui)
- une reconstruction d'une véritable chaîne de commandement,
- un exercice des missions de la DGCCRF par des agents de la DGCCRF. —



# Les Finances, coeur de cible des politiques libérales

**Une nouvelle fois, nos administrations et établissements font l'objet de fortes attaques. C'est pourquoi la fédération a décidé d'engager une grande campagne de valorisation de nos missions dans l'intérêt collectif. Entretien avec Alexandre Derigny, Secrétaire général de la fédération.**

## GRANDE OFFENSIVE CONTRE LA FONCTION PUBLIQUE QU'EN EST-IL AUX FINANCES ?

Les ministères de Bercy sont encore une fois des cibles privilégiées, tant en termes de remise en cause de missions que d'atteinte aux droits et garanties des agents. Mais, plusieurs secteurs de la fédération essuient déjà le feu du gouvernement depuis un moment. Le réseau de la Banque de France a déjà été largement remis en cause. Avant même l'adoption de la loi fonction publique, la direction de la Caisse des dépôts et consignation impose l'expérimentation de « *rupture conventionnelle collective* » du contrat de travail pour les agents publics du groupe. Le Crédit foncier et ses missions d'intérêt général ont été offerts au secteur marchand absorbés par le groupe BPCE avec

des conséquences désastreuses sur les personnels... Malheureusement, ce ne sont là que quelques exemples d'une très longue liste. Dans ce contexte, la lutte pour la défense du statut des fonctionnaires qui garantit un service public impartial, avec des agents préservés de toute pression partisane est un enjeu majeur.

## QUEL EST LE SENS DE CES ATTAQUES GOUVERNEMENTALES ?

On pourrait penser qu'il s'agit uniquement d'une question budgétaire, la volonté de faire des économies sur le dos du service public, et donc des plus fragiles pour financer les cadeaux fait aux plus riches, mais cela va bien au-delà. En effet, il s'agit d'affaiblir les moyens d'interventions de la puissance publique. Or, ces interventions gênent les entreprises et les dirigeants les plus puissants dans leur soif de profits immédiats. Ils ont tout intérêt à ce que la loi de la jungle économique et sociale règne. C'est pourquoi le sens même des missions est remis en cause.

## A-T-ON LES MOYENS D'AVOIR UN SERVICE PUBLIC AUSSI DÉVELOPPÉ ?

Non seulement nous en avons les moyens, puisque notre société n'a jamais été aussi riche (grâce au travail des

salariés), de plus, en pourcentage de PIB, nous ne dépensons pas davantage que les Etats-Unis ou le Royaume Uni pour nos administrations d'État. Au contraire, la part de richesses consacrée aux administrations publiques d'État n'a fait que diminuer depuis quarante ans.

## EST-IL POSSIBLE D'INVERSER CETTE TENDANCE ?

Ce dont je suis certain, c'est qu'il est indispensable d'inverser cette tendance ! Il est crucial de développer les services publics face aux menaces environnementales et sanitaires, et pour améliorer la lutte contre les injustices sociales devenues insupportables. Pour ce faire la préservation des missions exercées par les personnels des finances est cruciale. C'est pourquoi, nous devons nous battre contre les suppressions de missions, leurs externalisations et la remise en cause du maillage de proximité.

La fédération va engager une campagne à destination des personnels, mais aussi des élus, des médias et des citoyens pour démontrer que notre société n'a pas d'avenir sans service public dont les administrations et les établissements de Bercy sont un maillon essentiel. —



# Amiante : « Double faute de l'État » !

**La Cour d'appel de Nantes a reconnu le préjudice d'anxiété d'une fonctionnaire de l'immeuble dit Tripode à Nantes et condamne l'État à l'indemniser à hauteur de 9000 euros. Cette agente des Affaires étrangères a été exposée durant 21 ans à l'amiante.**

Le bâtiment du tripode a hébergé 1800 collègues des services de l'Insee et du Trésor public des années 70 jusqu'en 1993. Après extraction de 350 tonnes d'amiante, il a été détruit en 2005. Comme le disent nos collègues de l'intersyndicale : « Cette reconnaissance ne supprimera pas l'anxiété qu'elle ressent, comme nous, à chaque toux, fièvre, malaise ou difficulté respiratoire ». Mais, cette indemnisation apporte un peu de sérénité dans une vie devenue compliquée. Elle établit la réalité de ce drame écologique et humain et, pour la première fois, la responsabilité de l'État employeur, après des années de déni ! L'État est condamné en tant qu'employeur public et en tant que législateur. Ce jugement d'importance va concerner 170 agents ayant lancé une procédure similaire. Il rappelle aussi les obligations liées à la santé au travail des employeurs et à titre d'exemple, l'État ! Il sanctionne le déni des ministères et les invite à prendre des mesures effectives de réparation et aussi de prévention.

Cela légitime nos actions syndicales et nous encourage à les poursuivre. Pour de nombreux agents victimes, cela ouvre enfin un espoir de reconnaissance ! Le Tripode doit être classé en site amianté et permettre ainsi l'accès à la pré-retraite amiante pour tous les actifs, un suivi médical de qualité et la reconnaissance des maladies professionnelles. L'actualité de nouvelles pollutions et

contaminations, dans les archives et sur plusieurs sites, recommande la plus grande vigilance et le respect des procédures. La délivrance des attestations d'expositions prend beaucoup trop de temps et retarde le suivi professionnel et post-professionnel.

Les représentants des personnels au CHSCT ministériel ont engagé un retour d'expérience avec le service conditions de travail. L'enquête sur le chantier de désamiantage de la direction de l'Insee à Marseille vise à conseiller les directions sur ce qu'il ne faut pas faire et donner des outils en matière de repérage avant travaux. La mise en œuvre d'un plan d'urgence est à l'ordre du jour : mise

à jour des documents techniques amiante (DTA), affichage de la signalétique partout et un véritable plan de désamiantage pluriannuel.

La destruction des six bâtiments de type « pailleron » du ministère dans les prochaines années nous semble emblématique. Le ministère et la direction des Finances publiques ont la possibilité concrète d'engager un premier chantier à Montargis, mais la réponse à notre interpellation locale et nationale du 6 mai tarde un peu... Notre détermination et notre mobilisation unitaire seront décisives alors continuons tous ensemble ! Salutations fraternelles à nos camarades du Tripode!



# Retraites : non à la loterie !

**La réforme des retraites, sur laquelle planche Jean-Paul Delevoye, commence à dévoiler ses contours. Au prétexte de vouloir « harmoniser les régimes », de « rendre le système plus lisible » ou encore de « donner à chaque euro cotisé la même valeur de pension », ce qui se prépare est au contraire une baisse généralisée du niveau de retraite et un accès toujours plus difficile à une retraite pleine. Pourtant, des solutions existent pour financer une retraite juste et digne pour tout-e-s.**

Le projet de réforme des retraites Macron Delevoye a une apparence, celui d'un débat sur l'unification des régimes de retraite, et d'une plus grande égalité entre les différents secteurs du monde du travail, salariés du privé, agents du public et non-salariés. Le gouvernement le résume par la prétention à construire la sécurité sociale du 21<sup>e</sup> siècle. Ce projet de réforme a aussi une réalité, celle d'une volonté de forte baisse du niveau des retraites, celle d'un recul drastique de l'âge de départ en retraite, celle d'une

véritable destruction de la grille indiciaire des fonctionnaires comme étape de la destruction du statut lui-même.

## BAISSER LES PENSIONS

Dans le champ syndical, on entend des propos équivalents à « nous ne soutiendrons pas la réforme si elle fait baisser le niveau des pensions » (CFDT), ou « nous ne sommes pas demandeurs de la réforme mais nous ne la soutiendrons pas si elle fait baisser le niveau des pensions » (CFTC et CGC).

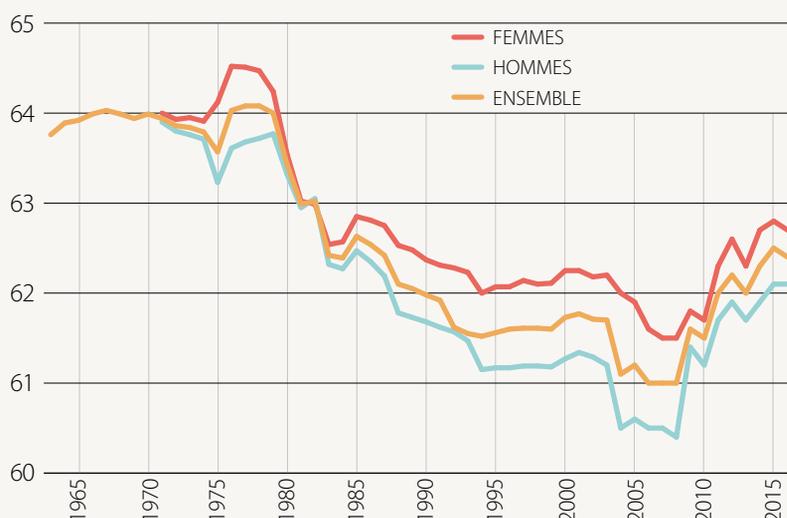
En fait pour qu'une retraite universelle par points donne le même niveau de pension qu'aujourd'hui, il faudrait un taux de rendement de 6 % pour les 28 % de cotisation prévus, c'est-à-dire 6 euros de pension par année de retraite pour chaque 100 euros de cotisation une année donnée. En clair pour un salaire brut de 2.000 euros on a chaque année 560 € de cotisation (x12), et 33,60 euros de droits à retraite (x12), soit en une quarantaine d'années 1200 euros de pension nette pour un salaire net de 1600 euros.

Ces trois syndicats, CFDT, CFTC et CGC, ont signé 3 accords successifs concernant la retraite complémentaire du privé par points Arrco-Agirc (octobre 2015, novembre 2017 et mai 2019), qui prévoient explicitement une baisse du taux de rendement de ces régimes. Il est prévu qu'il baisse jusqu'à 3,95 % en 2032. L'ensemble des acteurs sait parfaitement qu'avec un taux de rendement proche de celui de l'Arrco-Agirc, 4,6 % pour un départ à 62 ans ou 5 % pour un âge pivot à 64 ans, la baisse de retraite par rapport à la situation actuelle sera de 15 à 20 % à 62 ans, de 10 à 15 % à 65 ans et ne se rapprochera du niveau actuel de retraite qu'à 67 ou 68 ans.

**L'objectif de la retraite Macron**

## ÉVOLUTION DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART EN RETRAITE

Sources : Cnav, Cor.



Delevoye n'est pas de rapprocher les retraites du public et du privé, il est d'abord et avant tout de baisser le niveau des pensions, aussi bien dans le privé que dans le public.

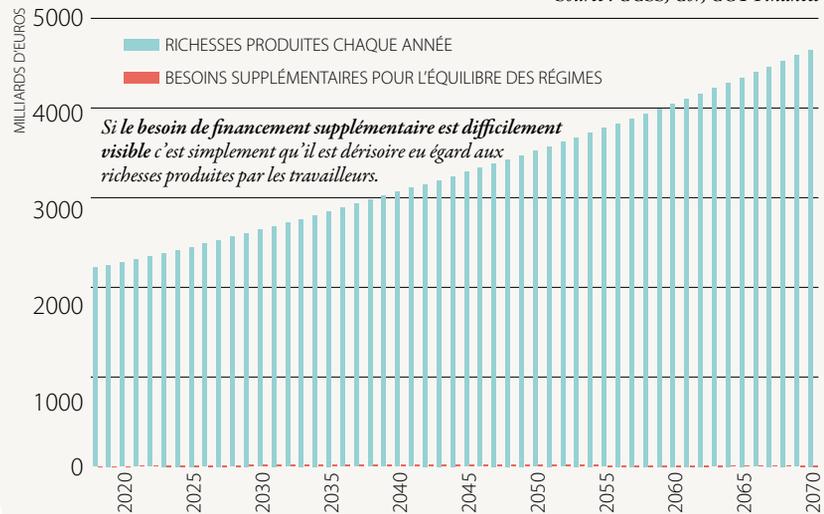
## RECULER L'ÂGE DE DÉPART

Le projet de réforme Delevoye prévoit explicitement l'abandon de toute référence à une durée d'assurance. Dans un système par annuités la durée d'assurance est le « ticket d'entrée », la condition qui permet d'avoir une part de son salaire d'activité comme pension de retraite (75 % dans la Fonction publique ou 50 % pour les salariés du privé, complétés par une retraite complémentaire par points). Jusque dans les années 90, les régimes de retraite ont pour objectif le maintien du niveau de vie des retraités par rapport à leur salaire d'activité, par la garantie d'un taux de remplacement à 75 % du salaire par la pension. La durée d'assurance sert depuis la réforme 2003 à calculer l'âge en dessous duquel s'applique une décote et au-dessus duquel s'applique une surcote, pour chaque individu. On peut toujours partir dès 62 ans, mais si sa durée d'assurance personnelle est inférieure à la durée requise (166 trimestres pour la génération 1957), on a une décote.

Avec la réforme Macron on passe à une décote ou une surcote uniquement fixée en fonction de l'âge, en éliminant (pour ce qu'on en sait) toute notion de durée d'assurance. Il n'y a plus de part de salaire d'activité garantie, donc on n'a plus de « ticket d'entrée » pour l'obtenir. L'effet d'un tel dispositif est de créer une énorme différence entre une retraite à 62 ans et une retraite à 67 ans. Pour chaque année travaillée supplémentaire entre 62 et 67 ans on gagne 4 ou 5 % de surcote/décote, auxquels s'ajoutent les droits acquis par la cotisation. Les salaires de fin de carrière étant toujours les plus élevés chez les fonctionnaires, chaque année travaillée après 62 ans élève la retraite de 8 % à 10 %, et à 67 ans on améliore sa retraite des 62 ans de 40 % à 50 %.

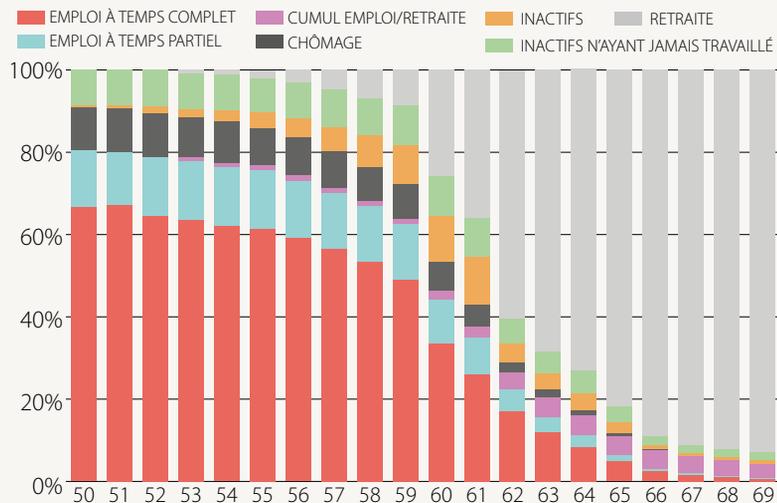
## RETRAITES : UN FAIBLE BESOIN DE FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE PAR RAPPORT AU RICHESSES PRODUITES

Source : CCSS, Cor, CGT Finances



## SITUATION AU REGARD DE L'EMPLOI ET DE LA RETRAITE, PAR ÂGE

Source : Insee, Dares, Cor



La logique de la réforme Macron c'est un taux de remplacement d'environ 50 % à 62 ans, des deux tiers à 65 ans et de 75 % à 67-68 ans. L'idée est de rendre impossible de fait tout départ à 62 ans. Ces dispositions ne pourront en aucun cas être assumées par une partie importante du monde du travail. La moitié des salariés du privé ne sont plus en emploi au moment de leur départ en retraite,

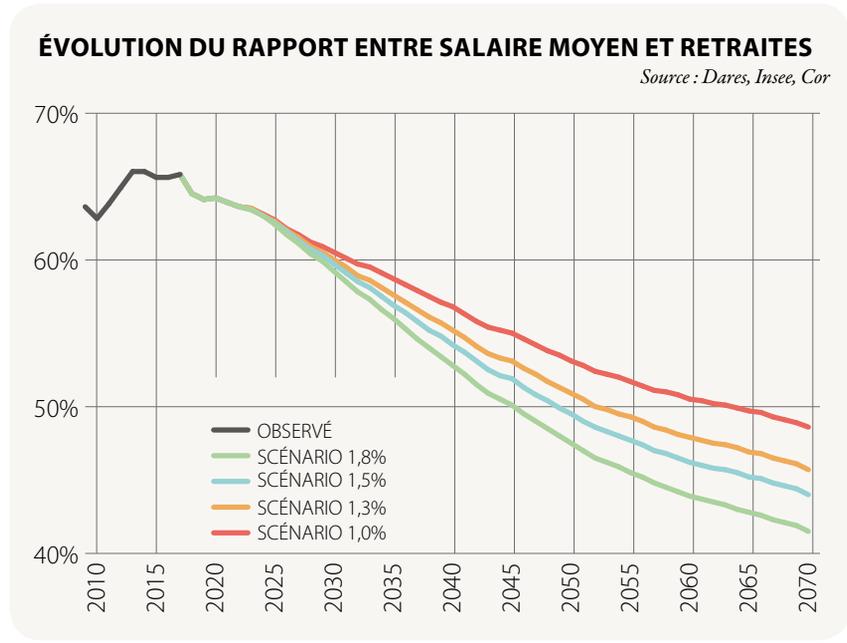
que ce soit dû au chômage, à la maladie ou à l'invalidité, à la pénibilité ou à l'abandon de toute recherche d'emploi. Pour ces salariés et agents publics, une injonction à ne pas prendre leur retraite revient à les laisser choisir « à la carte » entre retraite trop faible et ressources faibles voire absentes avant de demander leur retraite. Quant à toutes celles et tous ceux ayant un départ anticipé du fait de

la pénibilité du travail, particulièrement nombreux dans la fonction publique (20 % des agents), on voit mal comment ils pourraient partir en retraite avant 62 ans, même avec un décalage de 5 ans du dispositif de l'âge pivot. C'est d'une attaque en règle contre toute idée de départ à 62 ans, ou 60 ans, contre toute idée de départ anticipé pour pénibilité, dont il s'agit, doublée d'une volonté de revenir au départ en retraite à 65 ans, voire 67-68 ans.

**L'ÂGE PIVOT**

Si on établit une décote/surcote sur l'âge uniquement, un départ à 62 ans, avec un taux de rendement de 4,6 % et avec une surcote de 5 % par année supplémentaire travaillée, est strictement équivalent, à quelques euros près, à un âge pivot à 64 ans avec 5 % de taux de rendement, avec une décote de 5 % à 63 ans et de 10 % à 62 ans, et une surcote de 5 % à 65 ans, 10 % à 66 ans et 15 % à 67 ans.

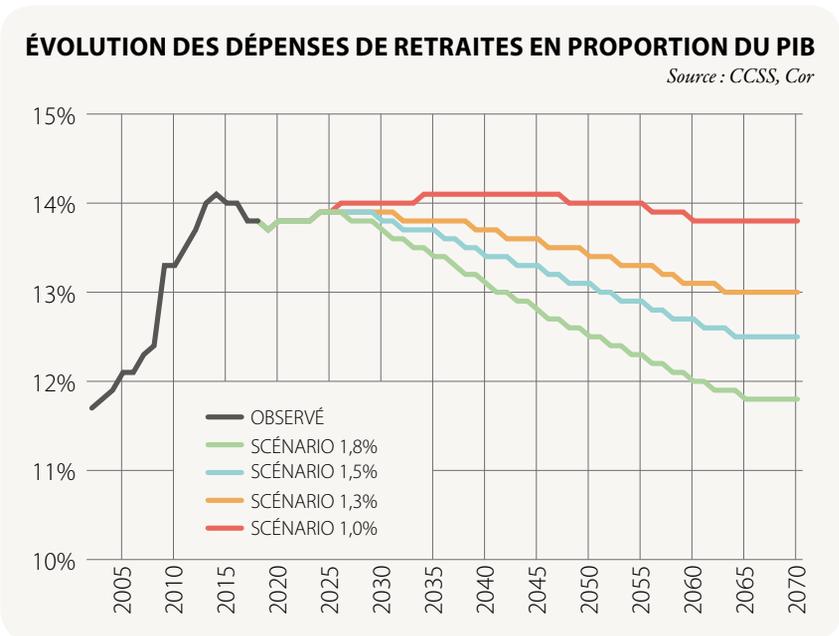
Promouvoir un départ à 62 ans puis une surcote, comme Delevoye et la CFDT, ou un âge pivot à 64 ans avec une décote avant et une surcote après, comme Macron et Agnès Buzyn, est uniquement



une question d'affichage politique, puisque le montant de retraite est exactement le même. Un âge pivot à 64 ans permet d'afficher un taux de rendement supérieur et une volonté politique de recul de l'âge de départ en retraite plus franche. Si la CFDT obtenait le retrait de l'âge pivot sans aucune augmentation du taux de rendement, ce ne serait en rien une victoire.

**LA DÉSTRUCTURATION DE LA GRILLE INDICIAIRE POUR DÉVITALISER LE STATUT**

Aujourd'hui les différences de rémunération à qualification égale sont très fortes dans la Fonction publique, en particulier du fait de l'extrême diversité du niveau des primes. Alors qu'à la fin des années 90 le taux de primes moyen dans la Fonction publique était de 11 %, il a doublé depuis 20 ans, et ce dans les trois versants, Etat, hospitalier et territorial. Cependant de nombreux agents ont un faible taux de primes, de 10 % voire moins, que ce soit dans les petites collectivités territoriales, dans l'Education nationale ou dans l'Enseignement supérieur et la Recherche en particulier. Pour autant la grille indiciaire garde toute son importance, puisqu'elle fonde la qualification des fonctionnaires, en référence aux grilles types des catégories C (ouvriers et employés), B (techniciens) et A (cadres). Le point d'indice sert de référence au pouvoir d'achat des fonctionnaires et aux négociations salariales. L'unicité du point d'indice manifeste l'unité du statut des fonctionnaires, au-delà des versants et des employeurs publics divers.



Le Cor a étudié quatre scénarios de gains de productivité horaire du travail de long terme (scénario 1 %, scénario 1,3 %, scénario 1,5 % et scénario 1,8 %) associés à un taux de chômage de 7 %.

Malgré toutes les limites du vrai-faux accord PPCR, il a permis une requalification inter-versants des emplois de la filière socio-éducative de B en A (malheureusement « *petit A* »), du fait de l'unicité de la grille. Le candidat Macron ne s'y est d'ailleurs pas trompé, puisqu'il voulait un point d'indice différent par versant, et le président Macron non plus puisqu'il veut un blocage continu du point d'indice jusqu'en 2022. Le ministère du Budget veut que le point d'indice ne serve plus à évaluer le pouvoir d'achat des fonctionnaires, d'où une décision de blocage quasi continu de 2010 à 2022, et une volonté d'augmenter la part de l'indemnitaire. La réforme de Macron et Delevoye, ancien ministre de la Fonction publique, vient compléter cette volonté de déstructurer totalement la grille indiciaire.

Jusqu'alors un attaché et un enseignant, de même niveau de qualification, pouvait avoir le même niveau de retraite. Demain il n'en serait absolument plus question. Il en serait de même au sein d'une même filière (assistantes sociales ou infirmières), ou d'un même corps, suivant le service d'affectation. La volonté clairement affichée par la loi de réforme de la Fonction publique de promouvoir un dialogue social au plus près de chaque employeur public, faisant une plus grande part aux primes, ne peut qu'amener à une gestion plus éclatée des questions de rémunération, y compris pour anticiper des améliorations particulières devenant possibles du niveau des retraites.

C'est pourquoi la CGT revendique l'intégration dans la grille indiciaire des primes représentatives de supplément de traitement, avec un alignement par le haut, et non par le bas comme pour les 4, 6 et 9 points intégrés par PPCR (C, B et A). On voit que le maintien d'une retraite calculée sur la rémunération indiciaire par le code des pensions civiles et militaires conforte le statut des fonctionnaires. Le projet de réforme des retraites

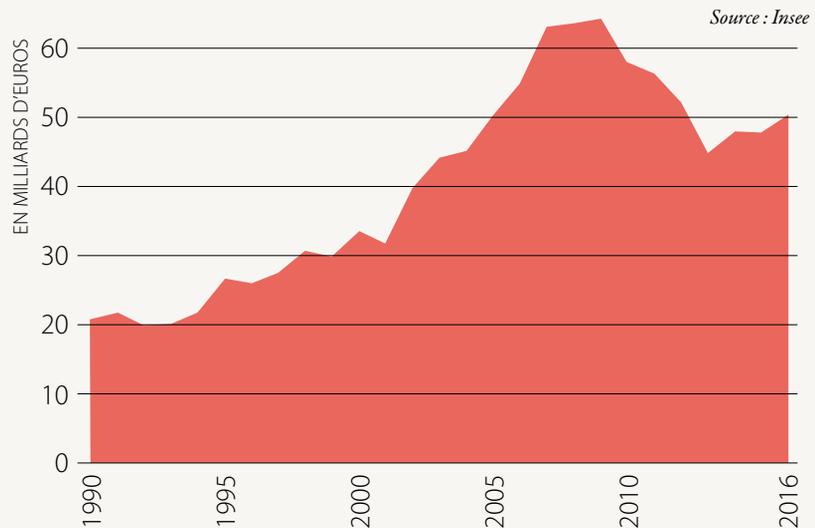
complète la loi de modernisation de la fonction publique pour faire du statut et de la grille indiciaire une simple référence de gestion pour une fonction publique de métiers, sans lien organique avec les missions publiques.

### LE CALENDRIER

Le Haut-commissaire aux retraites Delevoye rendra un rapport autour de

la mi-juillet. Sur cette base le gouvernement rédigera une loi-cadre déposée en septembre auprès des assemblées. Le vote définitif de la loi serait prévu début 2020, pour une mise en œuvre au 1er janvier 2025 (génération 1963) après quatre années de transition. La CGT a un rôle décisif à jouer pour mobiliser le monde du travail et obtenir le rejet du projet Macron-Delevoye de retraite universelle par points. —

### DIVIDENDES VERSÉS EN FRANCE PAR LES ENTREPRISES NON FINANCIÈRES



### MONTANT MENSUEL BRUT MOYEN DE LA PENSION DE DROIT DIRECT EN 2017

Source : Drees, Cor

	Tous retraités de droit direct			Retraités de droit direct à carrière complète		
	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes
<b>Tous retraités droit direct</b>	<b>1420</b>	1100	1780	-	-	-
<b>Ensemble retraités droit direct régime de base *</b>	<b>1430</b>	1100	1790	<b>1840</b>	1510	2090
<b>Monopensionnés d'un régime de base</b>	<b>1360</b>	1060	1750	<b>1880</b>	1530	2180
<b>Polypensionnés régimes de base ayant un régime principal (1)</b>	<b>1560</b>	1200	1840	<b>1780</b>	1460	1970
<b>Autres polypensionnés de régimes de base (2)</b>	<b>1360</b>	1070	1520	<b>1510</b>	1260	1600

# Loi Fonction publique : le retour de la corvée ?

**Le projet de loi sur la Fonction publique en cours de discussion au parlement risque d'être très prochainement adopté. Pourtant, il n'annonce que de funestes présages tant pour les citoyens que pour les fonctionnaires. Voici les principaux éléments qu'il contient.**

Le projet de loi fonction publique prévoit notamment :

- de faciliter les mobilités arbitraires sans examen en CAP ;
- l'élargissement du recours au contrat sur des emplois permanents quelle que soit la catégorie (A, B, C) ;
- le contrat de projet permettant le recrutement pour une durée déterminée, pouvant être raccourcie par l'employeur, quelle que soit la catégorie (A, B, C) ;
- de faciliter les mobilités contraintes en cas de restructuration par préemption des postes vacants par le préfet quelle que soit l'administration ;
- la mise en place de la rupture conventionnelle dont on connaît les effets dans le privé.

Ces mesures n'arrivent pas dans un ciel serein pour le service public, mais au contraire dans un contexte de démantèlement et d'affaiblissement généralisés des administrations et établissements. Il s'agit d'une boîte à outil qui permettrait de liquider nos emplois sans entrave.

De plus, cette gestion contractuelle, de gré à gré est discriminatoire, les études universitaires le prouvent. Bien sûr nos statuts et nos règles de gestions ne sont pas parfaits, y compris en terme de discrimination et d'impartialité. Nous avons du reste des propositions pour les améliorer. La discrimination dans l'accès aux emplois et promotions est combattue par la CGT dans tous les

secteurs économiques, mais elle revêt une dimension particulière s'agissant des agents chargés des missions publiques. En effet, la déclaration des droits de l'homme dans son article 6 garanti l'égal accès aux emplois publics. Nos modes de recrutement et de promotion ne le garantissent pas à 100 %, mais cette loi nous en éloigne : c'est un retour à l'ancien régime. Les agents redeviendront sujets, soumis à l'arbitraire quotidien, ce qui ouvre la porte au changement de sens des missions.

Nous ne sommes pas propriétaires des missions dont nous avons la charge, mais nous avons une responsabilité particulière, de part notre vécu professionnel, de



défendre le service public, indissociable du statut de ceux qui le rendent. Le service public est le patrimoine de ceux qui n'en n'ont pas, ne laissons pas nos dirigeants millionnaires nous en priver.

## NOS PROPOSITIONS

Garantir et gagner des droits nouveaux concernant la mobilité, les mutations, les promotions et la reconnaissance des qualifications, l'évaluation et la notation, l'égalité professionnelle, le rôle et la place des CAP et autres instances de défense des personnels la lutte contre toutes les formes de discrimination.

En ce qui concerne la mobilité, il s'agit de garantir à chaque agent le droit à être mobile selon ses choix, et des droits et garanties identiques sur tout le territoire. Les

mobilités doivent reposer sur des critères et des règles objectives, négociées au niveau national afin d'éviter les différences de traitement et l'arbitraire. Ces règles doivent être transparentes, donc publiées. Des instances représentatives du personnel de recours (CAP...) doivent veiller au respect de ces règles. Le droit à mobilité choisie ne va pas sans droit à la formation choisie permettant d'intégrer de nouvelles fonctions. Elle doit être accompagnée de bonnes conditions matérielles indispensables à la mise en œuvre réelle de la mobilité choisie.

S'agissant des carrières, elles doivent connaître une amplitude suffisante (deux grades) et une linéarité dans leur déroulement. Les perspectives de carrière doivent être connues des salariés dès le recrutement.

Les modes de

recrutements doivent être non-discriminants. La reconnaissance des qualifications doit s'appuyer sur des mécanismes collectifs et lisibles. La séparation du grade et de l'emploi est une garantie du niveau de rémunération au niveau de qualification quel que soit l'emploi exercé.

La formation doit répondre à des besoins différents en fonction des moments de la vie professionnelle : la formation à la réussite à l'entrée dans les services, la formation initiale et la formation continue. La première doit répondre à la nécessité d'ouvrir nos secteurs à toute la société, sans permettre la mise en place de voies arbitraires pour le recrutement. Ainsi, il s'agit de développer des classes préparatoires à destination de jeunes sans diplôme, leur permettant ensuite de réussir les concours et recrutements. En cas de présence d'apprentis, de contractuels, de jeunes en services civiques dans les services, il faut une préparation aux concours ou aux recrutements leur permettant d'intégrer la communauté de travail par la voie classique et de sortir de la précarité.

Les formations, initiale et continue, doivent être assurées par des écoles professionnelles au sein de chaque secteur du ministère et établissements et au plus près des salariés. Le contenu doit être négocié avec les représentants des personnels privilégiant la coopération sur la compétition et luttant contre les stéréotypes de toutes sortes (sexistes, racistes etc...). De plus les aspects droits, garanties, hygiène, sécurité et conditions de travail doivent y être enseignés.



## Brochure « économie et migrations »

Notre fédération vient d'éditer une brochure sur les enjeux de migrations et leur impact économique. Assez loin des idées reçues, il convient de remonter dans le temps pour se rendre compte que les migrations ont toujours existé. De plus,

elles sont loin d'avoir l'impact négatif si souvent utilisé comme ressort pour justifier la haine de l'autre. Vous pouvez retrouver cette brochure sur notre site Internet ([www.cgffinances.fr](http://www.cgffinances.fr)) ou gratuitement dans notre boutique ([boutique.cgffinances.fr](http://boutique.cgffinances.fr)).



# Épaf... dans le pif !

**Bercy veut vendre une partie des centres de vacances de l'association Éducation plein air Finances (Épaf). Celle-ci est l'un des opérateurs d'action sociale des ministères économiques et financiers (MEF). Elle gère des prestations de vacances pour les enfants et du tourisme social et dispose d'un parc immobilier d'une vingtaine de sites qui appartiennent à l'État.**

Par une note du 20 juin 2017, le secrétariat général a demandé au contrôle général économique et financier (CGEFI) d'effectuer une mission sur la gestion d'Épaf. Le CGEFI a listé 21 recommandations. La recommandation 4, étant de « faire réaliser par des professionnels du secteur un audit de l'offre touristique d'Épaf ». Cet audit, effectué par Protourisme, spécialiste du tourisme, et le cabinet d'architecte Atelier 4, a été présenté le 22 mai dernier aux représentants des personnels. L'étude a porté sur chaque centre de vacances, sa localisation, sa capacité d'accueil, les investissements effectués et à prévoir, les points positifs et négatifs.

Lors d'un groupe de travail commun du Conseil national d'action sociale et du Comité technique ministériel, le CGEFI a exposé les différents constats que ce soit sur la réorganisation de l'action sociale et l'éventuelle fusion des trois associations ou sur la situation du tourisme social à Bercy.

**La solution choisie par la Secrétaire générale, concernant Épaf, serait de vendre certaines résidences et de récupérer 50 % de la vente afin de faire des travaux sur les autres ! Une lettre de mission va être envoyée à l'association afin qu'elle propose un projet allant en ce sens qui tirerait les conséquences des audits réalisés.**

Depuis des années, les travaux qui devaient être effectués ne l'ont pas été.

Le parc immobilier est vieillissant et il est impératif que l'État prenne en charge les améliorations qui permettraient aux différents centres de vacances d'être plus attractifs mais l'expérience de ventes antérieures (colonies de vacances) n'a pas été concluante. En effet, l'argent n'a jamais été réinvesti pour l'action sociale !

Tout le monde doit pouvoir partir en vacances, certaines résidences situées dans des lieux inaccessibles financièrement doivent être préservées. Par exemple, le centre de Méribel est, d'après l'audit, un endroit où les locations sont beaucoup plus chères que la résidence Épaf. Ceci voulant dire que les agents ayant un pouvoir d'achat élevé pourraient partir à certains endroits en location mais pas les autres ! Et que la proposition serait de fixer le prix des locations en fonction de l'endroit où elles se trouvent.

La CGT ne peut accepter ce raisonnement, toutes les résidences figurant au catalogue de l'association doivent être accessibles. La CGT est attachée aux valeurs du tourisme social et nous mettrons tout en œuvre pour sauvegarder notre patrimoine ainsi que les personnels qui y travaillent.



# La CGT en congrès...

## CONFÉDÉRATION

Le congrès de la CGT se tenait du 13 au 17 mai à Dijon avec la présence de 1.000 délégués venant de tout le pays. La délégation des finances, au nombre de 22 délégués (11 femmes et 11 hommes) représentait les syndicats de la fédération.

Les débats ont été très riches pendant ces 5 jours, parfois passionnés. Plusieurs amendements de nos syndicats ont été repris, sur la fiscalité et le statut de la fonction publique entre autre. Nous avons également pu intervenir à plusieurs reprises durant le congrès. Les questions du travail, de la stratégie des luttes, de l'unité d'action et des revendications ont été les plus abordées. Les interventions ont toutes révélé une forte envie de modifier le rapport de force, de construire une réelle alternative à cette politique sociale et économique que trop présentent comme inéluctable. L'orientation de la CGT a été votée à plus de 70 %. Philippe Martinez a été réélu secrétaire général de la CGT à l'issue du congrès.



## FINANCES PUBLIQUES

Le congrès de la CGT Finances Publique s'est tenu du 3 au 7 juin. Les délégués ont débattu de l'avenir de la DGFIP au moment même où tombaient les résultats de la « géographie revisitée ». Ils ont, dès lors, défini une stratégie de lutte pour tenter d'empêcher les mauvais coups du gouvernement tant sur les questions internes que sur les dossiers tels que la retraite ou la réforme de la fonction publique.

Le congrès a reçu la visite de Philippe Martinez pour un débat en direct avec les militants. Trois ateliers ont également été organisés autour de la proximité, de la place des femmes dans le syndicalisme CGT et de la mutualisation financière. Trois tables rondes se sont déroulées avec la venue d'invités traitant de la fiscalité, la place des jeunes dans la CGT et la réforme de la fonction publique. Après 5 jours de travail, l'activité comme l'orientation du syndicat ont été largement votées et Fanny De Coster a été élue secrétaire générale du syndicat.



## INSEE

Le congrès du syndicat CGT de l'Insee s'est tenu à Lille du 20 au 24 mai dernier. Les débats furent très riches et s'articulèrent autour de l'avenir des missions de la statistique publique, de la santé et des conditions de travail ou encore de la stratégie de l'action syndicale.

A ce titre le congrès a été l'occasion d'une très belle initiative militante au sujet de la lutte des enquêtrices et enquêteurs de l'INSEE qui se battent pour travailler dans des conditions décentes.

L'ensemble des congressistes et des militants de la région a envahi et a bouleversé l'ordre du jour du séminaire organisé en grande pompe par la direction des Hauts de France.

Les enquêtrices et enquêteurs ont pu prendre la tribune à l'ouverture de la réunion pour parler de leur quotidien au travail. Ils ont ainsi exposé leurs revendications avant d'être chaleureusement applaudis par l'auditoire.



## ORGANISATIONS SYNDICALES

**J'ai le pouvoir  
de protéger  
mon activité  
syndicale.**



**Ce qui est essentiel pour nous à la Macif,  
depuis plus de 30 ans, c'est de protéger  
l'activité syndicale de nos partenaires.**

**Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,  
c'est un engagement de tous les instants.**

C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre  
les intérêts des salariés, la Macif est à vos côtés  
pour soutenir et sécuriser votre action militante.

**Contactez-nous : [partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)**

Assurances  
Banque  
Santé  
**Essentiel pour moi**



Les garanties et prestations sont accordées dans les conditions et limites des contrats souscrits.

**MACIF** - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.  
Intermédiaire en opérations de Banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).